fccq | Fédération des chambres de commerce du Québec

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 122 : une occasion d'accroître la participation de la communauté d'affaires au développement économique régional

Montréal, le 16 juin 2017 – « Nous avons soutenu l'adoption du projet de loi 122 car nous croyons que l'autonomie qu'il confère aux municipalités leur permettra d'exercer plus de leadership dans le développement économique de leur région », affirme Stéphane Forget, président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

Avec l'adoption du projet de loi 122, les élus municipaux bénéficieront de responsabilités accrues en matière de développement économique. En commission parlementaire, la FCCQ avait plaidé l'importance que les gens d'affaires, en particulier les chambres de commerce, soient associés à la définition des priorités d'affectation des fonds locaux dédiés à cette fin. Elle constate que sa requête a été entendue avec l'ajout d'un amendement qui favorise la participation de ces derniers aux processus d'élaboration et de définition des priorités économiques régionales.

« Il ne s'agit pas de gérer les fonds dédiés au développement économique régional à la place des MRC, mais de donner une voix à la communauté d'affaires afin que certaines priorités de développement économiques soient prises en compte », conclut Stéphane Forget.

La FCCQ constate que la réorganisation de la gouvernance du développement économique régional qui s'est opérée au cours des dernières années s'est souvent traduite par un éloignement du milieu des affaires des services qui leur sont pourtant dédiés. Aux yeux de la FCCQ, il est fondamental que ces derniers prennent part au processus d'élaboration et de définition des priorités économiques régionales, ce que le projet de loi 122 vient améliorer.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Renseignements :

Michel Philibert
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3242
Cell. : 514-629-4468